

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 30 mars 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

28\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Virginie SOIGNEUX

**OBJET :**

- Tarifs de location de l'espace polyvalent

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Gwenaëlle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNOY, Marie Noëlle LALLIER, Sandrine MERCIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (4) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT, Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Stéphane SANSONE donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

**Absents (0) :**

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté les tarifs de location du restaurant scolaire, qui faisait office de salle polyvalente.

L'espace polyvalent nouvellement construit va pouvoir être loué à partir de sa mise en service effective. Cependant, les mêmes tarifs ne peuvent être appliqués compte tenu de la qualité et de la taille du nouveau bâtiment, ainsi que des possibilités d'exploitation permises.

La caution proposée est de 1 000 € et sera intégrée dans le règlement intérieur.

Les tarifs de location pour les associations landreciennes ne sont valables qu'une fois par an. Une seconde location sera faite sur la base des tarifs des habitants de Landrecies.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à la majorité, 4 absentions.**

- D'approuver les tarifs de location de l'espace polyvalent.

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

